

Abolissons la chasse de divertissement

C'est parti pour une nouvelle saison ! La chasse est ouverte, la nature et les randonneurs vont devoir subir la pression de cette petite minorité armée. Une résistance s'organise avec le regroupement de nombreuses associations françaises demandant l'arrêt de la chasse le dimanche. La FRAPNA Drôme soutient cette initiative, mais rappelle qu'il faut aller plus loin. Il y a plusieurs années, avec la multiplication des accidents, la FRAPNA Drôme avait demandé avec plusieurs associations drômoises l'arrêt de la chasse le mercredi et le dimanche. L'effondrement de la biodiversité, la dégradation des milieux, notre considération pour la faune sauvage imposent désormais d'aller plus loin : **abolissons la chasse de divertissement.**

En mettant à disposition son livret, la FRAPNA Drôme veut inciter toutes les associations préoccupées par l'environnement à prendre position pour que notre société sorte de la préhistoire et change de modèle : la destruction de la nature ne peut pas être une activité de loisir agréée ! Sinon comment espérer préserver la chaîne du vivant indispensable à notre qualité de vie, à notre survie ?



Livret disponible au siège de l'association et sur notre site (<http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/chasse/abolir-la-chasse-de-divertissement>).

Sauvons le Tétrás Lyre

Déclaration de la FRAPNA Drôme à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) du 4 septembre 2015 :

La FRAPNA Drôme rappelle qu'elle est totalement opposée à la chasse de divertissement et en particulier lorsqu'il s'agit d'espèces en régression. Pour le tétras lyre, les indices de reproduction et les études de synthèse de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ont été communiqués. La FRAPNA Drôme note les éléments suivants :

- La DREAL a annoncé l'année dernière que les chiffres utilisés étaient à revoir et des nouveaux modes de calcul sont attendus.
- Des recours juridiques ont été déposés, les décisions n'ont pas été encore prises.
- Les prélèvements sur la réserve des Hauts Plateaux sont en totale contradiction avec la vocation de ce territoire. La fiabilité des indices pose question car elle repose sur des inventaires faits principalement par les chasseurs. Ces indices indiquent une baisse d'effectifs alarmante de -29 % à -5 %.

- Sur les Préalpes et la dépression intra-alpine du sud, le bilan de l'OGM ne fait pas apparaître d'indice de reproduction et des effectifs en chute de -47 % à -83 %. L'OGM indique « Lorsque l'indicateur de reproduction est calculé sur un échantillon trop faible (< 30 adultes), aucun curseur ne permet d'indiquer si on est en année de mauvaise, moyenne ou bonne reproduction. »

Les directives européennes signées par la France stipulent expressément l'obligation de maintenir un état de conservation favorable pour toutes les espèces d'intérêt communautaire. Dans l'article 1^{er} de la directive « habitats, faune et flore » 92/43/CE, il est indiqué que « l'état de conservation sera considéré comme favorable lorsque :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- et l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible, et

il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ces populations se maintiennent sur le long terme. »

Compte tenu des éléments donnés pour préparer la séance du CDCFS du 4 septembre, l'état de conservation de la population du Tétrás-Lyre drômois ne peut pas être considéré comme favorable au sens de la directive citée ci-dessus. La FRAPNA Drôme demande donc à Monsieur le Préfet de respecter la réglementation en ne prenant pas l'arrêté autorisant la chasse de cette espèce sur le département. La FRAPNA Drôme demande, au contraire, que tout soit mis en œuvre pour assurer la sauvegarde pérenne du Tétrás-Lyre.

